

## Marie Moret à Offroy et Cie, 2 octobre 1889

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Les relations du document

#### Collection Correspondant.e.s

[Offroy et Cie](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur le document source

Cote FG 43 (8)

Collation 2 p. (119r, 120v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Offroy et Cie, 2 octobre 1889, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/2178>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN

## Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [2 octobre 1889](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familière

Destinataire [Offroy et Cie](#)

Lieu de destination 60, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris

## Description

Résumé

Sur la vente des valeurs détenues par Marie Moret sur la rente italienne.

## Mots-clés

[Finances personnelles](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Offroy et Cie

Genre Non pertinent

Pays d'origine France

Activité Banque

Biographie Établissement bancaire fondé à Paris en 1852. Offroy, Fouchet et Cie (Offroy et Cie à partir de 1871) succède en 1852 à Louis Lebeuf et Cie au 63, rue du Faubourg Poissonnière. La raison sociale de la banque devient Offroy, Guiard et Cie le 1er juillet 1895.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 16/11/2020

Dernière modification le 26/04/2023

---

Guise Familistère 2 <sup>juin</sup> 89

Messieurs Offroy et C<sup>ie</sup>,

J'ai l'honneur de vous accuser récep-  
tion de votre lettre d'hier dont j'ai pris  
bonne note.

C'est la crainte que l'Etatée devienne  
insatiable qui me fait rendre mon 3%.  
Sans cela, je ne me souviendrais pas de  
la baisse qui peut n'être que tempo-  
raire. Il faudra donc peut-être que la  
limite de 6<sup>1</sup>/<sub>2</sub> francs soit celle donnée  
par vous à votre correspondant.

Je vous ne lui fixer en ce moment  
que la limite de 6<sup>1</sup>/<sub>2</sub> % ; demander lui  
de nous envier télégraphiquement de  
ce qui sera fait et si il est impossible  
de faire autrement laisser aller jusqu'à  
6<sup>2</sup>.

Je vous serai obligé de me tenir  
au courant moi-même.

Merci de vos informations sur la  
rente norvégienne. Je continue d'étudier  
la question du remplacement de mon capital placé  
dans l'Etatée et nous écrirai à nouveau  
à ce sujet le dès que j'aurai fixée.

S'il

120

S'il était possible d'avoir des  
Bons du Trésor français, ce serait  
peut-être encore le mieux que  
je puisse prendre.  
Entrevoyez-vous que cela puisse  
m'être possible ?

Veuillez agréer, Messieurs,  
l'assurance de toute ma considé-  
ration

Marie Godin

Ps. Pour remplacer l'obligation succ 5%  
qui va nous être remboursée, je vous  
prie d'acheter pour mon compte  
2 obliq. Emprunt de la Dordogne 3% 1881  
au cours.